

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 595

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnet,  
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro,  
Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel,  
Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou,  
Mme Got, Mme Quéré, Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho,  
Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Cette politique de développement durable s'applique également aux échanges internationaux de la France pour faire reconnaître le droit à tous les peuples aux biens publics mondiaux tels que l'environnement, l'eau, la santé et la biodiversité.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.